

un même individu, c'est-à-dire l'éventuelle accumulation des contrôles au cours d'une période de la vie d'une personne, dans diverses situations. Si l'on s'intéresse à la prévalence des expériences de contrôle dans un groupe ethnique, d'une part, ou à l'effet de leur accumulation sur les attitudes, d'autre part, on doit recourir à une autre méthode: les enquêtes par questionnaire. Plusieurs ont été réalisées, de plus en plus perfectionnées, et ont permis d'obtenir une population de référence à laquelle comparer les groupes minoritaires. Ces études offrent un moyen de comparer les pratiques dans différents pays.

PLUS DE CONTRÔLES EN FRANCE QU'EN ALLEMAGNE

Ainsi, dans l'étude EU-Midis, réalisée en 2008 dans les 27 pays de l'Union européenne de l'époque et publiée en 2010, l'Agence européenne pour les droits fondamentaux a mesuré, sur les douze mois précédant l'enquête, les proportions des groupes sociaux majoritaires et minoritaires qui ont fait l'objet d'un contrôle de police dans la rue. L'échantillonnage visait les principaux groupes minoritaires (en France, les Maghrébins et les Africains subsahariens) et le groupe majoritaire dans chaque pays participant.

Pour que l'échantillonnage ne souffre pas des biais d'une probabilité de contrôle liée au cadre de vie, il portait exclusivement sur des quartiers populaires des grandes villes (en France, la région parisienne, Lyon et Marseille). Cela permet de rendre les populations plus comparables: en effet, les différences de revenus déterminent les quartiers de résidence, et le clivage urbain/rural influe sur les styles de vie. Or le risque de contrôle reflète aussi ces différences et pas uniquement le facteur ethnique (les habitants des villages sont plus fréquemment blancs et moins contrôlés).

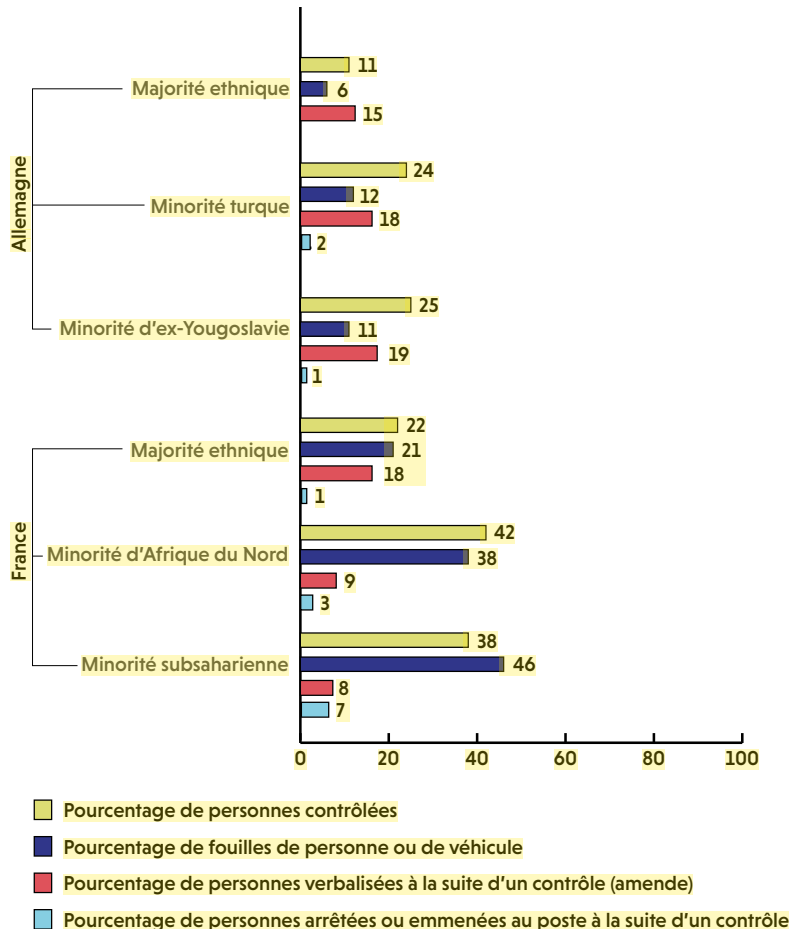
Les enquêteurs ont ainsi questionné, dans chaque pays, à leur domicile, environ 500 personnes de chacun des trois groupes sociaux (majoritaire, minoritaire principal, minoritaire secondaire). En France, l'étude a montré que les groupes minoritaires étaient bien plus contrôlés et plus souvent fouillés que le groupe majoritaire. Il existe donc une disparité (voir la figure ci-contre). Et lorsque l'on compare la France et l'Allemagne, deux pays proches par leur richesse nationale, leur population, la taille des villes et la présence de minorités extra-européennes, les résultats révèlent de nettes différences dans les pratiques: majorité et minorités sont plus exposées aux contrôles de police en France qu'en Allemagne, et plus aussi aux fouilles. Le taux de contrôle des minorités en France est 3,5 fois plus élevé.

De fait, un volet observationnel d'une vaste étude franco-allemande, «Polis», dont les résultats sont parus en 2016, a révélé que les



LES CONTRÔLES DE POLICE EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

Selon l'étude EU-Midis, menée en 2008, les politiques de contrôle en France et en Allemagne diffèrent. La police allemande utilise presque deux fois moins le contrôle d'identité, que ce soit dans la population majoritaire ou celles des principales minorités (en jaune). Et si, dans les deux pays, les minorités sont plus contrôlées que le groupe majoritaire, en France, les contrôles concernent 42 % et 38 % des deux groupes minoritaires considérés, contre seulement 24 % et 25 % en Allemagne. Par ailleurs, le contrôle ne se déroule pas de la même manière dans les deux pays. En Allemagne, il est peu souvent accompagné d'une fouille, tandis qu'en France, les fouilles sont bien plus fréquentes dans le groupe majoritaire et encore plus dans les groupes minoritaires (en bleu foncé). Le rendement des contrôles est aussi moins bon en France dans les groupes minoritaires: en Allemagne, la proportion de personnes verbalisées ne varie pas d'un groupe à l'autre, alors qu'en France deux fois plus de personnes contrôlées issues des minorités sont verbalisées (en rouge). La proportion d'arrestations est aussi très faible (en bleu ciel).

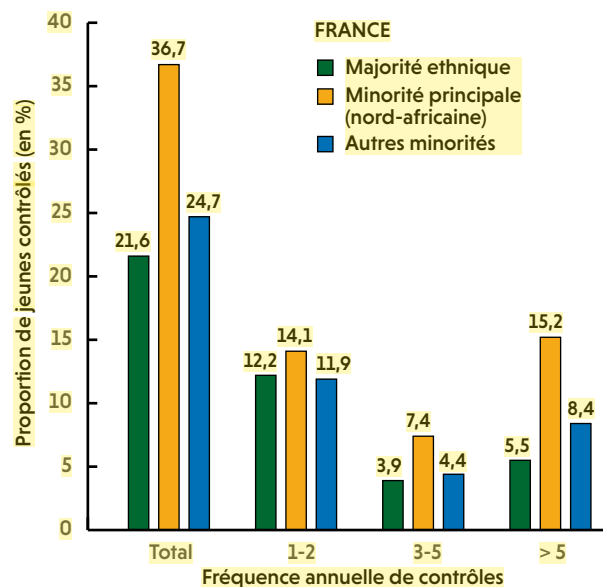
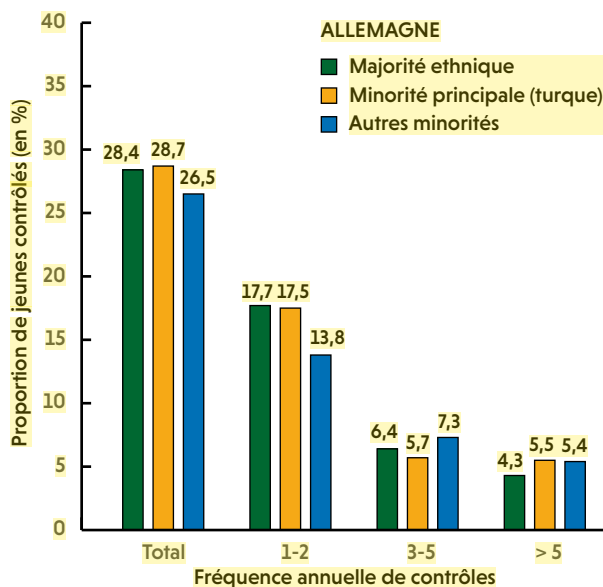


DU CÔTÉ DES JEUNES, EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

Dans une étude récente, Polis, l'auteur et ses collègues ont étudié la répétition de l'exposition au contrôle en interrogeant 22 000 adolescents en France et en Allemagne entre 2011 et 2012. Tirés au hasard dans deux villes de chaque pays, les jeunes ont été classés en trois groupes ethniques : la majorité, la minorité principale et les autres minorités. Puis les chercheurs ont examiné, pour chaque groupe, combien de personnes avaient été contrôlées rarement (1 à 2 fois dans l'année),

de façon occasionnelle (3 à 5 fois) ou fréquemment (plus de 5 fois). Ils ont ainsi montré que, là aussi, des différences existent entre les deux pays. Alors que les taux de contrôle en Allemagne sont distribués de façon très semblable entre la majorité et les minorités (à gauche), même s'agissant des contrôles fréquents, il n'en va pas de même en France. Les contrôles fréquents concernent nettement plus les minorités que la majorité, en particulier la minorité d'origine nord-africaine (à droite).

COMBIEN DE FOIS AVEZ-VOUS ÉTÉ CONTRÔLÉ CETTE ANNÉE ?



► contrôles de police n'ont pas le même objectif dans ces deux pays. En combinant observations directes et entretiens avec des policiers, mon équipe, avec Jacques de Maillard, professeur de sciences politiques à l'université Versailles-Saint-Quentin, et d'autres collègues en France et en Allemagne, avons mis en évidence plusieurs différences. En France, le contrôle de police est devenu un outil banalisé et largement utilisé comme moyen de détection des infractions : on contrôle une personne en fonction de son groupe ethnique apparent en espérant trouver quelque chose d'illégal. En Allemagne, le contrôle n'est pas valorisé par les policiers. Les délits sont verbalisés quand ils sont pris sur le fait, et les contrôles ne servent pas spécialement à en détecter. Par ailleurs, les policiers font plus attention à ne pas cibler inutilement les minorités.

Les enquêtes par questionnaire sont aussi une des méthodes pour évaluer si une personne est plus fréquemment contrôlée quand elle appartient à une minorité ethnique. C'est ainsi que, dans un autre volet de l'étude Polis, mon équipe, conjointement à celle de Dietrich Oberwittler, de l'institut Max-Planck à

l'université de Fribourg, a récemment étudié la répétition de l'exposition des adolescents au contrôle et ses effets sur leur confiance dans la police.

EN FRANCE, DAVANTAGE DE CONTRÔLES RÉPÉTÉS CHEZ LES JEUNES MAGHRÉBINS

L'étude, qui a consisté à interroger 22 000 collégiens et lycéens (de 13 à 18 ans) de deux villes françaises (Lyon et Grenoble) et deux villes allemandes (Mannheim et Cologne) entre 2011 et 2012, est la plus importante du genre. Nous avons construit notre échantillon d'adolescents par tirage aléatoire de classes dans les différents établissements des villes, une méthode qui garantit une bonne représentation des minorités.

Comme dans l'étude EU-Midis, nous avons classé les adolescents en trois groupes ethniques : la majorité, la minorité principale et les autres minorités. Nous avons ensuite examiné la proportion d'individus de chaque groupe ayant subi des contrôles et la fréquence annuelle de ceux-ci. Nous avons ainsi observé qu'en Allemagne, la proportion d'adolescents

contrôles varie peu d'un groupe à l'autre, dans toutes les tranches de fréquence des contrôles. En France, en revanche, si la proportion de contrôles occasionnels est très semblable entre la majorité et les minorités, les contrôles fréquents concernent nettement plus les minorités, en particulier les jeunes d'origine nord-africaine (voir l'encadré page ci-contre).

La surexposition aux contrôles de police des jeunes des minorités ethniques peut s'expliquer en partie par leur style de vie. Un encadrement familial moins strict, conjugué à l'exiguïté du logement et à l'effet d'entraînement des groupes de pairs en zone HLM, les pousse à passer du temps dans les rues le soir. On observe aussi qu'ils ont une propension plus grande à commettre des délits de rue, même s'il y a débat sur les explications à retenir, socioéconomiques ou culturelles. Aussi l'enquête mesure-t-elle ces comportements (être dans la rue, commettre des délits) qui exposent au contrôle policier et intègre-t-elle ces paramètres aux modèles statistiques afin d'isoler l'effet des comportements, d'une part, et de l'appartenance ethnique proprement dite, d'autre part, sur le contrôle de police.

Néanmoins, même en prenant ces précautions, l'appartenance à un groupe ethnique minoritaire a bien un effet propre sur le déclenchement du contrôle en France, alors qu'elle n'en a pas en Allemagne. En d'autres termes, en France, le contrôle policier des jeunes est pratiqué de façon discriminatoire. Enfin, cette

autre, montre que l'idée d'égalité devant la loi en sort altérée. En effet, les contrôles touchent essentiellement des personnes innocentes : n'ayant rien fait de mal, elles ne comprennent pas pourquoi la police s'en prend à elles. Et encore moins pourquoi les contrôles se répètent.

DES CONTRÔLES PEU EFFICACES POUR DÉTECTER DES INFRACTIONS

Alors, les contrôles de police sont-ils efficaces pour réduire la délinquance ? La police avance souvent cet argument pour justifier leur multiplication, qu'il s'agisse des contrôles routiers aux États-Unis ou des contrôles à pied en France. Dès l'origine des travaux sur les contrôles, ce point a fait débat. Qu'en est-il réellement ? Là aussi, des enquêtes par questionnaire ont apporté des réponses. L'enquête EU-Midis et l'étude du Défenseur des droits, notamment, ont montré que les contrôles sont peu efficaces pour détecter des infractions.

Avec l'étude EU-Midis (voir la figure page 61), on voit les conséquences de deux types d'usage des contrôles. Le premier type concerne les infractions routières : leur observation ou suspicion déclenche le contrôle et l'amende. C'est la sanction la plus fréquente (entre 8 et 19 % des populations considérées en ont reçu au moins une sur un an). Le second type concerne l'usage « discrétionnaire » du contrôle : on cherche des suspects à partir de divers indices, et cela débouche sur une arrestation ou une conduite au poste si une infraction est détectée. Dans ce cas, le rendement des contrôles – la proportion de délits détectés pour cent contrôles effectués – est très faible : le plus souvent, les policiers ne trouvent rien et il n'y a donc pas de suite.

Un examen détaillé des conséquences des contrôles permet trois observations. D'abord, en Allemagne, la police utilise le contrôle quasi exclusivement après avoir détecté une infraction, pour verbaliser avec une amende, ce qui est moins vrai en France. Ensuite, en Allemagne, les sanctions sont homogènes à travers les groupes ethniques (il y a peu de différences entre eux), ce qui n'est pas le cas en France. Enfin, dans les deux pays, on remarque que l'efficacité de détection des contrôles discrétionnaires est très limitée. En Allemagne, 98-99 % (pour les minorités) à 100 % (pour la majorité) des contrôles, et en France, 93-97 % (pour les minorités) à 99 % (pour la majorité) n'occasionnent pas de mesure coercitive (arrestation ou conduite au poste). En Allemagne, ces faibles taux d'infractions détectées découlent du fait que les policiers ne recherchent pas d'« affaire » avec les contrôles. Mais en France, où les contrôles sont nettement plus fréquents, les faibles taux de détection de délits montrent le peu de pertinence de cette pratique pour trouver des auteurs d'infractions. Ce que confirme l'étude du ➤

En France, plus un jeune est contrôlé, moins il a confiance dans la police

recherche montre l'effet des contrôles sur la confiance des jeunes dans la police : elle diminue nettement et linéairement avec leur répétition, tant pour les filles que pour les garçons, et tant dans la majorité que dans les minorités ethniques. En d'autres termes, plus un jeune est contrôlé, moins il a confiance dans la police...

L'enquête EU-Midis et une étude du Défenseur des droits réalisée en France métropolitaine du 19 février 2016 au 31 mai 2016 sur 5 117 personnes dont 753 contrôlées ont fourni des résultats comparables. Cette dernière, en